

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*  
Séance du 17 novembre 2017

\*\*\*\*\*  
N° 2017 - 17

PRÉFECTURE  
de TARN-ET-GARONNE  
30 NOV. 2017  
ARRIVÉE

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	15	L'an deux mil dix-sept, le 17 novembre à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	8	
<b>Votants :</b>	9	
<b>Nombre de voix :</b>	13	
<b>Date de la convocation :</b>	10 novembre 2017	

**Présents :** MM BERTELLI, BOURDONCLE, DEPRINCE, LAMOLINAIRIE, REGAMBERT, RESONGLES, RICARD et WEILL (pouvoir de Mme BAREGES).

**Absents excusés :** MM. ALAZARD, BONHOMME, BONSANG, HEBRARD, MOLLE et SAZY.

**Assistaient à la séance :** M. GAILLARD (Paierie Départementale)  
M. BARON (Syndicat Départemental des Déchets)

**OBJET : Compétence optionnelle déchèterie – Marché public concernant le carton.**

Le Président rappelle que le Syndicat Départemental assure la gestion des déchèteries dans le cadre des compétences optionnelles ouvertes par les statuts.

Le marché de tri et conditionnement du carton collecté en déchèterie arrive à son terme le 31 décembre 2017.

En conséquence, une consultation, sous la forme d'un marché à procédure adaptée, a été lancée le 11/10/2017.

Les principales clauses du dossier prévoient :

- une durée fixe d'une année avec une possibilité de reconduction pour 3 périodes d'une année,
- le tri éventuel et la mise en balle des cartons en respectant les conditions de qualité définies par la filière de recyclage REVIPAC,
- le versement d'une recette au profit de la collectivité.

L'unique candidature présentée par la SAS DRIMM de MONTECH (82) est conforme aux critères de la consultation.

Après présentation de l'offre, le Président propose de l'autoriser à signer le marché dont les valeurs sont :

- Mise en balle – Montant maximal annuel : 12 000 € HT
- Rachat minimal du carton : 0 €/tonne
- Pourcentage de la valeur mensuelle REVIPAC : 60 %

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve la proposition présentée,
- autorise le Président à signer le marché correspondant dans les conditions suivantes :
  - Opérateur économique attributaire : SAS DRIMM
  - Montant maximal du marché : 12 000 € HT

Fait et délibéré le 17 novembre 2017

Le Président,

Michel WEILL



PRÉFECTURE  
de TARN-ET-GARONNE  
30 NOV. 2017  
ARRIVÉE